

Compagnie d'arc de Saint-Maur

Concours Salle – 9 et 10 décembre 2023

Description de l'activité

La compagnie d'arc de Saint-Maur est une association fondée en 1734 et qui est régie par la loi dite « association loi 1901 ». Elle a pour objet la promotion et la pratique du tir à l'arc. Elle est actuellement composée de 107 membres actifs, âgés de 11 à 91 ans, femmes et hommes, ainsi que personnes en situation de handicap. Son siège se situe au 55 quai de Bonneuil à Saint-Maur des Fossés.

Chaque année, la compagnie d'arc de Saint-Maur organise une compétition selon le règlement de la fédération française de tir à l'arc (FFTA) dans le courant du mois de décembre. Cette compétition, unique en son genre dans le Val de Marne, permet à une petite centaine d'archers des environs de se mesurer entre eux et également de se qualifier au championnat de France de tir à l'arc si leur score le permet.

Cette année, la compétition aura lieu au Centre Technique et Sportif de Chennevières lors du week-end du 9 et 10 décembre 2023. Les organisateurs ont souhaité, lors de cet événement, faire profiter et faire découvrir l'artisanat Saint-Maurien aux différents participants. Les récompenses destinées aux vainqueurs proviendront donc exclusivement d'artisans de la ville grâce à différents partenariats conclus.

Budget prévisionnel de l'activité

Dépenses		Recettes	
Description	Montant	Description	Montant
Location de la salle de tir	350€	Inscription des compétiteurs	1260€
Défraiement des arbitres	220€	Buvette/Restauration	300€
Enregistrement auprès de la fédération	120€		
Ciblerie	140€		
Alimentaire	300€		
Récompenses pour les podiums	380€		
Signalétique de tir	50€		
Total dépenses	1560€	Total recettes	1560€